

---

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ PUBLIQUE (GTRHSP)

## CADRE DE RÉFÉRENCE

Le réseau de santé publique pancanadien (le réseau) fournira un cadre d'orientation stratégique aux sous-ministres de la santé fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'occasion de la conférence sur les questions de santé publique. Le Conseil du réseau distribuera les rôles et les mandats respectifs aux groupes de travail œuvrant au sein du réseau. Le Conseil veillera à ce que tous les groupes de travail rendent compte à leur groupe respectif des réalisations et des rendements attendus.

### 1.0 MANDATS

Faire avancer la mise en œuvre du cadre de planification sur les ressources humaines en santé publique intitulé *Édifier une main-d'œuvre en santé publique pour le 21<sup>e</sup> siècle, un cadre de planification pancanadien pour les ressources humaines en santé publique*. Faire des recommandations au Conseil du réseau de santé publique pancanadien en ce qui a trait aux ressources humaines en santé publique dans le contexte du système de santé canadien.

### 2.0 OBJECTIFS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Établir les priorités stratégiques qui devront faire partie du cadre de planification sur les ressources humaines en santé publique intitulé *Édifier une main-d'œuvre en santé publique pour le 21<sup>e</sup> siècle, un cadre de planification pancanadien pour les ressources humaines en santé publique*
- Fixer le niveau de ressources nécessaires à une implantation stratégique réussie.
- Faciliter la mise en place et la coordination des activités afin de pouvoir implanter les priorités stratégiques identifiées.
- Collaborer avec les autres organismes qui ont des liens avec les ressources humaines en santé en ce qui concerne la prestation de services de santé.
- Offrir des conseils et des recommandations au réseau de santé publique ainsi qu'aux divers organismes pertinents ayant des liens avec les ressources humaines en santé.

---

### 3.0 GESTION PUBLIQUE

#### 3.1 RESPONSABILITÉ

- Le GTRHSP doit rendre compte au Conseil de réseau de santé publique.
- Le GTRHSP a le pouvoir de donner suite à des décisions qui permettent de faciliter la convergence et la collaboration en matière de santé publique pour des questions d'intérêt mutuel lorsque les participants acceptent de leur plein gré de prendre part à des actions communes.

#### 3.2 ADHÉSIONS ET PARTICIPATION

Le groupe de travail sera présidé par un membre ne faisant pas partie du gouvernement et par un vice-président à l'emploi du gouvernement fédéral.

D'autres membres provenant des agences de santé publiques locales ou provinciales, du milieu universitaire, des ONG, des collectivités autochtones et de divers organismes tels que l'Institut canadien pour l'information en santé (Canadian Institute for Health Information) et Statistique Canada pourront prendre part au processus. Ces entités devront posséder des connaissances sur les ressources humaines en santé publique, faire montre d'intérêt dans ce domaine et devront être représentatives des différents secteurs et des diverses perspectives géographiques de la santé publique.

#### 3.3 RÉUNIONS, QUORUM ET DÉCISIONS

Les réunions du groupe de travail sur les ressources humaines en santé publique devront avoir lieu trois fois par année, au minimum. Des réunions additionnelles pourront être ajoutées à l'agenda, au besoin. Les rapports de décision seront enregistrés par le secrétariat et distribués aux membres.

La présence d'une majorité simple des membres permettra d'obtenir quorum lors des réunions du groupe de travail sur les ressources humaines en santé publique.

Les décisions seront prises par consensus si celui-ci est défini d'un commun accord.

#### 3.4 MODIFICATIONS AU CADRE DE RÉFÉRENCE

Les modifications au cadre de référence du groupe sur les ressources humaines en santé publique doivent obtenir l'approbation du Conseil du réseau.

---

## 4.0 SOUTIEN

### 4.1 SECRETARIAT

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'Agence de santé publique du Canada, procurera le secrétariat au GTRHSP. Il relèvera de la responsabilité de ce secrétariat de faciliter la tâche du partage de l'information entre le Conseil et les diverses composantes du réseau de santé publique.

### 4.2 FINANCEMENT

Le Bureau de la pratique en santé publique de l'Agence de santé publique du Canada allouera le financement nécessaire à la gestion du groupe de travail des RHSP. Il sera possible d'aller chercher d'autres sources de financement permettant la mise en place de projets distincts.